

## **Compte-Rendu du Comité de Pilotage (COPIL) Sites Natura 2000 du littoral de Zonza - 17 mai 2016**

Le COPIL s'est déroulé en mairie annexe de Ste Lucie de Porto-Vecchio.

Etaient présents :

- ✓ Mme.CARON Véronique, sous-préfète de Sartène
- ✓ M. AGOSTINI Henry-Paul, maire de Zonza
- ✓ M. DECORTES Pierre-Paul, 1<sup>er</sup> adjoint commune de Zonza et président de l'O.T.
- ✓ M. ROCCA SERRA Sébastien, conseiller municipal commune de Zonza
- ✓ M. DYCKE Benoit, commune de Zonza
- ✓ M. LUCIANI Denis, commune de Zonza, service Urbanisme
- ✓ Mme DE PERETTI Sandy, commune de Zonza, service Urbanisme
- ✓ M. CUCCHI Nicolas, conseiller municipal commune de Zonza
- ✓ M. GIANNI Francis, commune de Zonza
- ✓ Mme HOUDIER Murièle, conseillère municipale commune de Zonza
- ✓ M. DI ROSA Jean-Michel, responsable pôle Environnement, CD2A
- ✓ Mme BALENCI Hélène, pôle environnement CD2A
- ✓ M. COLI Paul-Dominique, chef d'unité Gardes Littoral, CD2A
- ✓ M. AGOSTINI Olivier, Garde Littoral, CD2A
- ✓ Mme FAUVELLE Emmanuelle, Animatrice des sites N2000, CD2A
- ✓ M. FERAL Camille, DDTM 2A
- ✓ M. GARNIER Gilles, DDTM 2A
- ✓ M. MURACCIOLE Michel, Conservatoire du Littoral
- ✓ Mme CAMUGLIO Valérie, Conservatoire du Littoral
- ✓ M. TASSO Dominique, Conservatoire d'Espaces Naturels
- ✓ Mme BOSC Valérie, Conservatoire d'Espaces Naturels
- ✓ M. LECCIA Sébastien, Office de l'Environnement de la Corse
- ✓ Mme PIAZZA Carole, Office de l'Environnement de la Corse, CBNC
- ✓ Mme LACOTTE Emilie, Association SPORSICA
- ✓ Mme AGOSTINI Liliane, gérante du camping Villata (Pinarellu)
- ✓ M. GIUDICELLI Jean-Sébastien, propriétaire (Pinarellu)

- ✓ M. MUZY Antony, propriétaire (Lavu Santu)
- ✓ M. GRAZIANI Gilles, propriétaire (Lavu Santu)

Les 4 sites Natura 2000 concernés par ce comité de pilotage sont :

- ✓ Site N° FR9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea »
- ✓ Site N° FR9400585 « Iles Pinarellu et Roscana »
- ✓ Site N° FR9400606 « Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulu Tortu»
- ✓ Site N° FR9400607 « San Ciprianu : étang d'Arasu, îlots Cornuta et San Ciprianu, Punta Capicciola »

M. FERAL précise que sur ces 4 sites, seul le DOCOB de San Ciprianu (déjà validé en COPIL) n'a pas encore été approuvé par Arrêté Préfectoral, mais que cela devrait être fait dans les 2 ou 3 mois qui viennent.

Il informe également qu'un site Internet dédié aux sites Natura 2000 va être réalisé (si possible pour l'été 2016). Chaque site N2000 aura sa page Internet, qui traitera d'aspects pédagogiques, patrimoniaux, règlementaires, etc. Ce site permettra également de faire remonter des informations (par exemple sur la signalétique).

**Site N° FR9400607 « San Ciprianu : étang d'Arasu, îlots Cornuta et San Ciprianu, Punta Capicciola »**

Après une présentation sommaire du site, ainsi que des actions déjà réalisées ou en cours de réalisation par Mme FAUVELLE, M. MURACCIOLE intervient concernant l'ensemble des actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral à Punta Capicciola. Le financement des travaux a été possible grâce à 4 partenaires : OEC/Département/FEDER/CDL.

Sont ensuite abordées les actions à prioriser sur les années 2016/2017/2018. Aux actions proposées pour être priorisées, Mme PIAZZA et Mme BOSC proposent d'ajouter une opération de renforcement de population de Silène velouté sur l'îlot Cornuta (Action A1) et peut-être même à Arasu. En effet, le silène velouté a disparu de l'îlot Cornuta depuis 2000, et il faudrait peut-être envisager une réintroduction. A cela devront être associées des mesures de gestion. Remarque est faite que le propriétaire des îlots Cornuta et San Ciprianu est ouvert à la discussion.

La proposition d'actions à prioriser (tableau ci-dessous) est ainsi validée par l'ensemble des participants :

**ARASU**

<b>A1. Mettre en défens le cordon dunaire (partie autre que CDL)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Intervenant</b>
Pose des ganivelles	X			A définir
Pose de la clôture	X			A définir
Pose des panneaux			X	A définir
<b>A3. Mettre en place un nettoyage manuel de la plage (partie autre que CDL)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Intervenant</b>
Ramassage manuel des macro-déchets et des posidonies en début de saison estivale	X	X		A définir
Utilisation d'une partie des posidonies pour renforcer les zones les plus				

érodées de la plage	X	X	A définir
Evacuation des déchets vers la déchetterie de Ste Lucie de Porto-Vecchio	X	X	A définir
<b>A4. Maîtriser la circulation de véhicules motorisés sur le site</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018 Intervenant</b>
Prise d'un arrêté municipal interdisant la circulation des véhicules à moteur sur le site	X		Commune
Assermentation des gardes du CD2A	X	X	CD2A
Pose ou renforcement d'obstacles anti 4x4 au niveau des accès	X	X	A définir
<b>C. Suivre l'évolution de la population de silène velouté</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018 Intervenant</b>
Comptage des pieds de silène	X	X	X CEN
<b>F4. Entretenir et modifier la Zone d'Appui à la Lutte existante avec des critères paysagers</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018 Intervenant</b>
Débroussaillage régulier (a minima tous les 3 ans) d'une bande d'une largeur totale de 80 à 100 m	X	X	X CD2A
Conservation de bosquets de chênes liège et d'autres essences du maquis dans une optique paysagère en respectant le code forestier et les prescriptions du GTP DFCI	X	X	X CD2A
Récréation d'un bosquet de chênes liège au niveau de la rive nord de l'étang afin de dissimuler la ZAL depuis le lido		X	X CD2A
<b>G1. Mettre en place une signalétique d'information au public</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018 Intervenant</b>
Pose de panneaux CDL		X	X CDL/CD2A
Pose d'un panneau Natura 2000 sur le lido		X	X A définir
<b>G2. Aménager un réseau de sentiers de promenade</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018 Intervenant</b>
Pose d'une signalétique sur sentier de Punta d'Arasu		X	CD2A
Installation d'une passerelle en bois au-dessus du grau afin de permettre un accès à Punta d'Arasu		X	X CDL
<b>G3. Aménager de nouvelles zones de stationnement</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018 Intervenant</b>
Création de l'aire de stationnement de la Punta d'Arasu		X	X CDL/CD2A
<b>PUNTA CAPICCIOLA</b>			
<b>B1. Mettre en place une signalétique d'information au public (en cours)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018 Intervenant</b>
Installation de la signalétique Natura 2000		X	CD2A
Installation de la signalétique CDL		X	CD2A
<b>ILOTS CORNUTA ET SAN CIPRIANU</b>			
<b>A1. Restaurer une population de Silène velouté sur l'îlot Cornuta</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018 Intervenant</b>
Réaliser un protocole de gestion de l'îlot en vue de favoriser l'installation d'une population de <i>Silene velutina</i> (dératisation, démaquisage sélectif, mise en défens,...)	X		CEN/CBNC
Mise en œuvre du protocole de gestion		X	X CEN/CBNC
Réaliser un protocole de renforcement/création de population	X		CEN/CBNC
Demande d'autorisation auprès de la DREAL pour une opération de renforcement/création de population d'espèce végétale protégée	X		CEN/CBNC
Réalisation de l'opération de renforcement/création de population			

d'espèce végétale protégée	X	X	CEN/CBNC
Suivi annuel de l'effectif et cartographie	X	X	X CEN/CBNC
<b>Action supplémentaire (panneau APB)</b>	<b>2016 2017 2018 Intervenant</b>		
Pose d'une signalétique (Arrêté de Protection de Biotope) pour informer les plaisanciers de la réglementation	X	X	CD2A

**Remarque du CEN :** concernant la pose de la signalétique APB, il est nécessaire que l'intervenant prenne contact au préalable avec le CEN Corse afin, entre autre, de définir l'emplacement le plus opportun (stations de silène, présence du phyllodactyle, etc.).

### Site N° FR9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea »

Mme CARON soulève le problème de la collectivité unique qui se profile. Il faut commencer à travailler avec la communauté de communes afin d'assurer un relai lorsque nous arriverons à l'échéance. En attendant, il faut peut-être concentrer les priorités sur les 2 années à venir.

M. MUZY souligne le fait que beaucoup de monde se présente sur le site de Lavu Santu sans savoir que c'est un site Natura 2000, et qu'il y a un problème de communication et de manque de signalétique. Il met également en relief que depuis plusieurs années, il est tout à fait disposé à mettre à faire avancer les choses, mais que pas grand-chose ne se passe. Il est notamment prêt à mettre à disposition certaines parcelles afin d'aménager une aire de stationnement pour les personnes désirant se rendre sur la plage de Fautea. Il y a en effet un gros problème de sécurité, les usagers se garant en bord de route territoriale.

M. LECCIA apporte des éléments concernant le **financement de l'animation du DOCOB, et des actions qu'il contient.** A ce titre, les pétitionnaires peuvent en effet solliciter des financements relevant de la mesure 7.6 du PDRC (PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA CORSE 2014/2020) et notamment de la mesure 7 : « *Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales* » (article 20 du règlement n°1305/2013 du 17 décembre 2013), sous mesure 7.6 « Aide aux études et investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages, des paysages ruraux et des sites à haute valeur naturelle, y compris les aspects socio-économiques, ainsi qu'aux actions de sensibilisation environnementale ».

Après une présentation sommaire du site, ainsi que des actions déjà réalisées ou en cours de réalisation, sont abordées les actions à prioriser sur les années 2016/2017/2018.

Aux actions proposées pour être priorisées, est donc ajoutée l'action E5 (Aménager une zone de stationnement pour les usagers de la plage de Fautea)

La proposition d'actions à prioriser (tableau ci-dessous) est ainsi validée par l'ensemble des participants :

#### **Fautea/Lavu Santu**

<b>A4. Maîtriser la circulation de véhicules motorisés sur le site</b>	<b>2016 2017 2018 Intervenant</b>		
Pose d'obstacles	X		A définir
Pose d'une barrière amovible		X	A définir
<b>A5. Maîtriser le développement des plantes envahissantes (partie autre que CDL)</b>	<b>2016 2017 2018 Intervenant</b>		

Arrachage régulier de griffes de sorcière	X	X	X	CD2A
<b>E1. Mettre en place une signalétique d'information au public</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Intervenant</b>
Remplacement de la signalétique		X	X	CDL/CD2A
<b>E5. Aménager une zone de stationnement pour les usagers de la plage de Fautea</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Intervenant</b>
Création d'une aire de stationnement pouvant accueillir une centaine de véhicules au niveau de l'actuelle carrière	X	X	X	A définir
<b>G4. Réhabiliter la zone de décharge en arrière de la plage de Lavu Santu</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Intervenant</b>
Réalisation d'une étude d'impact du dépôt d'ordures sur l'environnement et étude de faisabilité de remise en état du site		X		A définir
Consultation d'entreprises		X		A définir
<b>G5. Organiser un nettoyage général du site</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Intervenant</b>
Opération d'enlèvement des déchets de grande taille		X		CD2A
Opérations de nettoyage d'entretien		X		CD2A
<b>H1. Mettre en valeur la tour génoise</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Intervenant</b>
Réalisation de travaux de mise en sécurité du réseau l'alimentation électrique de la tour	X	X		A définir
Réalisation des travaux de mise en sécurité (rambarde/garde-corps)		X	X	A définir (CTC ?)

#### Site N° FR9400606 « Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulu Tortu »

Mme BOSC soulève un problème : en 2013-2014, la population de tortues Cistudes a connu un fort taux de mortalité. Deux rapports ont d'ailleurs été faits par l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). Même si ce phénomène a été ponctuel, aussi bien géographiquement que dans le temps, il n'a pas été possible d'en connaître les causes. Cependant, il serait bien, afin de préserver la population de Cistudes, de surveiller de près la fragmentation des zones humides (Action D1 déjà proposée pour priorisation).

M. FERAL aborde le problème de la coupe de Tamaris (protégé) effectuée par le camping Villata. Un courrier d'information et de sensibilisation a d'ailleurs été adressé aux propriétaires. Dans ce même but, il serait bien d'élaborer une charte (charte Natura 2000) et de favoriser son adoption par les propriétaires du site (au moins certains). A ce titre, l'action F2 est ajoutée à la liste des actions proposées pour priorisation.

La proposition d'actions à prioriser (tableau ci-dessous) est ainsi validée par l'ensemble des participants :

#### **Dunes et étangs de Padulatu et Padulu Tortu**

<b>A1. Limiter l'érosion des dunes</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Intervenant</b>
Pose de ganivelles			X	A définir
Faire une étude et des propositions de solutions pour enlever les laisses de mer en limitant l'impact			X	A définir
<b>B3. Fermer certaines pistes d'accès à la plage</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Intervenant</b>
Pose de ganivelles			X	A définir
Etudier la possibilité de mettre des haies à la place des ganivelles			X	A définir
<b>D1. Analyser et limiter la fragmentation des zones humides et leurs connexions (trame verte et bleue)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Intervenant</b>

Analyse cartographique du réseau hydrique des étangs à la mer	X			A définir
Etudes des liens entre hydrologie, infrastructures humaines, faune et flore	X			A définir
Evaluer les travaux à réaliser pour pallier à la fragmentation de la trame verte et bleue. Analyse et rapport		X		A définir
<b>D2. Entretenir ponctuellement la communication entre les étangs et la mer</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Intervenant</b>
Entretien du grau de Pinarellu et de Padulu Tortu selon besoins	X	X		A définir
Surveiller étroitement l'impact de l'ouverture du grau sur le fonctionnement des étangs	X	X		A définir
<b>F2. Elaboration de la charte Natura 2000</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Intervenant</b>
Participer à l'élaboration du cadrage régional de la charte	X			CD2A
Adapter le cadrage régional au contexte local	X			CD2A
Favoriser l'adoption de la charte par les propriétaires du site		X		CD2A
<b>G2. Protéger les espèces patrimoniales</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Intervenant</b>
Améliorer l'inventaire des orchidées sur l'ensemble du site	X	X		CEN/CBNC
Débroussaillage manuel et pose d'exclos pour protéger les orchidées	X	X		CEN/CBNC
Inventaire et suivi de la population d' <i>Armeria pungens</i>	X	X	X	CEN/CBNC
<b>H1. Aménager le site</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Intervenant</b>
Conception, fabrication et pose de panneaux d'information			X	A définir
Débroussaillage des chemins d'accès pour les pompiers avant la saison estivale	X	X		A définir
<b>H2. Supprimer les pollutions visuelles</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Intervenant</b>
Promouvoir le démantèlement des paillotes en fin de saison	X	X		A définir
Campagne de nettoyage pour supprimer les zones de décharge sauvage	X	X		A définir

### Site N° FR9400585 « Iles Pinarellu et Roscana »

Après la présentation du site par l'animateur, Mme BOSC précise que le suivi du phyllodactyle d'Europe (Action A2) est réalisé tous les 5 ans, que le dernier a été fait en 2012, et que le prochain aura donc lieu en 2017.

Concernant le silène velouté (Action A1), son suivi est effectué tous les ans, comme pour l'îlot Cornuta (San Ciprianu) par le CEN.

La proposition d'actions à prioriser (tableau ci-dessous) est ainsi validée par l'ensemble des participants :

#### **Ile de Pinarellu**

<b>C1. Aménager un sentier de découverte de l'île</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Intervenant</b>
Définition du tracé	X			CDL/CD2A
Ouverture d'un premier layon		X		CDL/CD2A
Finalisation du sentier		X		CDL/CD2A
Entretien du sentier		X		CD2A

## Ilôt Roscana

### Action supplémentaire

2016 2017 2018 Intervenant

Pose d'un panneau sur l'îlot informant les plaisanciers de la réglementation (Arrêté de Protection de Biotope)	X			A définir
Poursuivre le suivi annuel de la station de <i>Silene velutina</i> et remettre en état (voir compléter) le dispositif de protection des pieds de <i>Silene</i> .	X	X	X	CEN/CBNC

**Remarque du CEN** : concernant la pose de la signalétique APB, il est nécessaire que l'intervenant prenne contact au préalable avec le CEN Corse afin, entre autre, de définir l'emplacement le plus opportun (stations de silène, présence du phyllodactyle, etc.).

A propos du prochain Comité de Pilotage :

M. MURACCIOLE suggère que le CEN puisse présenter les résultats de leurs suivis/inventaires/travaux en complément de la présentation faite par l'animateur Natura 2000 afin que le COPIL puisse mieux connaître son travail et l'évolution des espèces suivies sur les sites.

Mme la sous-préfète souhaiterait qu'une attention particulière soit portée sur :

- ✓ Le renforcement de la communication et de la valorisation des 4 sites
- ✓ Leurs accès, ainsi que le stationnement et la sécurité

Mme CARON propose un prochain COPIL en mars-avril 2017, proposition validée par l'ensemble des membres du COPIL.

**Signature du Président du COPIL**

**M. Henry-Paul AGOSTINI**

**COPIL sites Natura 2000 de Zonza - 17 mai 2016 - Mairie annexe de Ste Lucie de Porto-Vecchio**

